



## **CAHIER DES CHARGES**

### ***Organisation des Championnats Nationaux :***

- Championnat de France des Clubs
- Juniors et Critériums Nationaux
- Elites
- Maîtres

Il existe un Aide Mémoire rédigé par le Bureau des Manifestions de la FFESSM pour vous aider dans votre organisation téléchargeable à l'adresse suivante :  
<http://www.ffessm.fr/ffessm/pdf/BuroManif/AssBureauManif.pdf>

# GENERALITES

## **1.1. PREAMBULE**

Le présent cahier des charges pourra faire l'objet d'aménagements lors des championnats nationaux multi activités

## **1.2. LE PROTOCOLE d'ORGANISATION :**

L'objectif de ce protocole est d'établir les règles de base indispensables au Comité Local d'Organisation pour organiser la Coupe de France des clubs et les Championnats Nationaux piscine et longue distance de Nage Avec Palmes. C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de définir, au travers de ce document, une véritable collaboration entre le Comité local d'Organisation (CLO) et la Commission Nationale de Nage Avec Palmes (CNNP) de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins (F.F.E.S.S.M.). La composition du Comité local d'Organisation devra être communiquée au Président de la CNNP, dès sa mise en place.

## **1.3. PRESTATIONS ASSUREES PAR LA COMMISSION NATIONALE DE NAGE AVEC PALMES**

D'une manière générale, la CNNP est responsable de la manifestation. Sur le plan opérationnel, elle est plus particulièrement chargée de toute l'organisation technique et administrative du Championnat proprement dit, à savoir :

- ✓ Envoi du programme de la compétition ;
- ✓ Réception des engagements conformes ;
- ✓ Etablissement du pré programme des sessions ;
- ✓ Etablissement du programme définitif des sessions du traitement des résultats, de l'établissement du protocole des résultats et de sa diffusion ;
- ✓ Déroulement de la compétition ;
- ✓ Cérémonies protocolaires, publication des résultats ;
- ✓ Annonceur (Appels des sessions – Commentaires sportifs) ;
- ✓ Secrétariat ;
- ✓ Désignation, convocation et conduite du collège des Juges ;

La CNNP mandate un directeur de compétition dont le rôle sera :

- ✓ de réceptionner le questionnaire de candidature, l'étudier et le transmettre pour validation au bureau de la commission nationale.
- ✓ après validation et envoi du cahier des charges et du questionnaire expédiés au CLO, de se rendre sur les différents sites afin de rencontrer le CLO, de visiter les structures et déterminer les possibilités.
- ✓ d'accompagner le CLO dans la préparation et dans la réalisation du championnat.
- ✓ de veiller au respect du cahier des charges et de la réglementation fédérale en vigueur
- ✓ de bien vérifier que l'identité fédérale est mise en avant.

Il sera l'interlocuteur entre la structure d'organisation du championnat et la CNNP.

La CNNP accorde un soutien financier à la structure organisatrice dont le montant est déterminé annuellement dans le cadre du budget de la CNNP voté par le CDN. Le montant en est communiqué par le Directeur de Compétition au CLO. Ce soutien sera versé sur présentation de justificatifs.

Par ailleurs, il est nécessaire que le comité local d'organisation dispose "d'une réserve budgétaire " suffisante pour l'avance des frais.

## **1.4. PRESTATIONS GENERALES ASSUREES PAR LE COMITE LOCAL D'ORGANISATION :**

1.4.1. La transmission aux directeurs de compétitions ainsi qu'à la secrétaire technique de la CNNP ([secretaire\\_technique@nageavecpalmes-ffessm.com](mailto:secretaire_technique@nageavecpalmes-ffessm.com)) des documents suivants:

- l'annexe 3 et le questionnaire dûment remplis
- l'organigramme de l'organisation locale
- le budget prévisionnel (équilibré).
- le Plan d'Organisation de la Surveillance et de la Sécurité (P.O.S.S.) ainsi que la copie du rapport de la dernière commission de sécurité au titre de cet établissement (pour la piscine).

1.4.2. La validité de la totalité des documents (plaquettes et affiches, etc..) doit être vérifiée et validée par la Commission Nationale avant d'être diffusée (tout manquement à cette règle générera le risque d'envoi de rectifications). Les informations de la charte graphique de la FFESSM sont disponible sur le site <http://www.ffessm.fr>;

**1.4.3. Avant l'expédition, l'organisateur s'assurera auprès de la Commission Nationale que les listings du cahier des charges est à jour.**

1.4.4. La transmission aux Présidents de Commissions Régionales de Nage avec Palmes de la circulaire qui comportera :

1.4.4.1. La liste des hébergements (le cas échéant) ;

1.4.4.2. L'organisation des repas (le cas échéant) ;

**1.4.4.3. Les horaires et les points d'accueil, de réception officielle etc., 4 mois avant la date de la compétition pour une mise en ligne sur le site internet de la CNNP.**

1.4.4.4. Les possibilités de transports éventuels des nageurs et officiels (gare, lieux, d'hébergement), **4 mois avant la date de la compétition ;**

1.4.4.5. Le plan de circulation pour les compétitions piscines, le parcours pour la longue distance, les plans d'accès pour le site de la longue distance ;

1.4.5. De la programmation et prise en charge des réceptions officielles ;

1.4.6. De la publicité liée au Championnat (Affiches, plaquettes, relations avec les médias locaux et régionaux, etc..) en respectant le point 1.4.2 ;

1.4.7. De l'invitation des personnalités locales, institutionnelles et fédérales ;

1.4.8. D'une manière générale, la mise à disposition de tous les équipements du complexe sportif nécessaires au bon déroulement de la compétition (voir annexes) :

1.4.9. D'assurer la sonorisation et l'animation durant la compétition (selon les directives fournies par les techniciens de la CNNP et le juge annonceur). En outre, il y a lieu de prévoir l'hymne national et une musique pour le défilé d'ouverture ainsi que pour les cérémonies protocolaires.

## **1.5. ASPECT ARBITRAGE :**

Le Comité Local d'Organisation (CLO) est prévenu par la Commission Nationale de Nage avec Palmes (CNNP) de la FFESSM de l'identité du Juge Arbitre qui officiera sur l'épreuve considérée et le met en rapport avec ce dernier.

## **1.6. LOCAUX DIVERS ET MATERIEL:**

La F.F.E.S.S.M. détaille ci-après le listing des différents aménagements qui semblent nécessaires à l'organisation dans les meilleures conditions possibles d'une manifestation nationale. Cette liste est donnée à titre indicatif. Elle n'est donc pas exhaustive.

### 1.6.1. Collège des juges :

Deux locaux d'environ 20 m<sup>2</sup> chacun, avec vestiaires, doivent être réservés au Collège des Juges (trente personnes, femmes et hommes environ). **Le nombre de juges étant moins important en LD, la superficie des locaux pourra être inférieure après visite par le directeur de compétition et accord suivant configuration.**

### 1.6.2. Secrétariat :

Un local nécessaire au secrétariat (classement des tirages, reprographie, etc..) situé, si possible à proximité du bassin, devra avoir une superficie de l'ordre de 20 m<sup>2</sup> minimum. Il abritera en autres, les tables destinées à la confection des séries et des documents divers.

Un photocopieur avec trieur et agrafeur (pour le tirage des séries et des documents divers) ; le contrat de location ou de mise à disposition détaillant les caractéristiques et certifiant l'état de l'appareillage sera envoyé au président de la Commission Nationale 1 mois avant la compétition ;

### 1.7. INTERNET :

Un accès direct ADSL pour l'Internet vers l'extérieur sera installée pour la durée de la compétition selon les prescriptions spécifiques à chaque type de compétition piscine ou LD.

### 1.8. ASPECT MEDICAL :

#### 1.8.1. Encadrement médical de la compétition

**En accord avec la modification du règlement voté par le Comité Directeur en juin 2012.**

Sur l'ensemble des compétitions, la présence d'un médecin fédéral n'est plus obligatoire.

La chaîne habituelle des secours sera mise en place par l'organisateur conformément aux dispositions du code du sport. Si l'organisateur souhaite l'aide d'un médecin pour l'élaboration d'un plan de secours, il aura la possibilité de consulter les médecins locaux.

#### 1.8.2. Contrôle antidopage

Lors d'un contrôle antidopage, l'organisation devra envisager l'ouverture prolongée éventuelle des locaux destinés au contrôle. L'organisateur doit prévoir un transport à disposition du contrôle antidopage au cas où celui-ci se terminerai tard, afin de ramener les sportifs sur leurs lieux d'hébergement.

- Il est effectué par un **A.C.D** (agent de contrôle anti-dopage) agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- La personne chargée du contrôle vérifie, par tout moyen, l'identité du sportif contrôlé, au besoin avec l'assistance du délégué fédéral ou d'une personne désignée par la fédération en cas d'absence de désignation d'un délégué fédéral ou de l'organisateur de la manifestation ou de l'escorte prévue qui doit être de même sexe que la personne contrôlée.
- Sur demande du délégué, l'organisateur désignera les escortes de sexes masculin et féminin.
- L'organisateur mettra à disposition, un espace d'accueil pour les sportifs contrôlés (avec boissons non alcoolisées en bouteilles capsulées).
- Un local isolé pour les besoins de l'entretien, de l'établissement du procès verbal de contrôle et de la répartition des échantillons.
- Les pièces où le matériel de prélèvement sera déposé, devront fermer à clé. Les clés seront sous la responsabilité du Délégué ou d'une escorte, ceci dès le début de la manifestation.
- Des sanitaires attenants, si possible, permettant à l'agent de contrôle antidopage ou à l'escorte de s'isoler avec le sportif pour le recueil d'urine (en cas de contrôle par prélèvement urinaire), comportant des W.C. indépendants, un lavabo, une douche avec les accessoires habituels (papier, savon, serviette).
- Prévoir un local pour les femmes et un local pour les hommes.
- L'accès étant contrôlé, il sera réservé aux sportifs et aux personnes habilitées à les accompagner.
- Un fléchage permettra une localisation facile.
- Prévoir des bouteilles de boissons non alcoolisées d'une contenance de 50 cl (si possible), capsulées. Un minimum de 40 bouteilles devra être mis à disposition uniquement à cet effet.

## **1.9. AFFICHES ET PLAQUETTES :**

A la charge de l'organisateur. Les documents respecteront le point 1.4.2 du présent cahier des charges. De plus, l'affiche du championnat respectera la charte graphique telle que communiquée en annexe et devra être envoyé à la CNNAP pour validation avant diffusion

## **1.10. CEREMONIES – RECEPTIONS – CEREMONIES PROTOCOLAIRES**

Le Maire et la Municipalité peuvent prévoir une réception pour les Officiels et Dirigeants de la Fédération Française d' Etudes et de Sports Sous Marins (environ 100 invités).

L'organisateur transmettra, en temps utile, à la C.N.N.P. la liste des personnalités (+ organisme représenté) susceptibles d'assister à la compétition pour la préparation des cérémonies de remises de médailles.

## **2. BILAN**

**Après le championnat et dans un délai maximum de 2 mois, les organisateurs devront faire parvenir aux Directeurs de compétitions, à la secrétaire technique, le bilan financier complet du championnat.**

# ANNEXE 1

## 3. Championnats Piscine - Critériums Nationaux Championnat de France des clubs

Concernant le personnel, le CLO mettra :

- ✓ Un ou deux techniciens à disposition de la CNNP pour le gonflage des bouteilles d'Immersion.
- ✓ Une ou deux personnes à disposition de la CNNP équipées de bouteille de plongée pour effectuer à la mise en place des lignes de fond des 15 mètres la veille du début de la manifestation, aux réajustements si nécessaires en cours de manifestation et au retrait desdites lignes à la fin de la manifestation.

Il est demandé au CLO :

### 2.1 LOCAUX :

#### 3.1.1. Stockage du système de chronométrage

Un lieu pour stocker le fourgon contenant le chrono électronique dans l'enceinte de la piscine durant le championnat (suivant la période fixée par le directeur de compétition).

#### 3.1.2. Secrétariat informatique :

Le secrétariat sera placé sur une estrade, soit au bord du bassin côté arrivée, soit à proximité immédiate du bassin côté arrivée (si local de chronométrage spécialisé en bordure de bassin). Dans tous les cas, l'installation sera abritée des projections d'eau. L'estrade sera équipée de chaises et de tables pouvant accueillir 5 à 7 personnes, plus une à deux tables (selon les dimensions) pour le matériel (prévoir une poubelle de bureau).

Une ligne directe ADSL pour l'Internet (câble Ethernet et non WIFI) sera installée pour la durée de la compétition au niveau du secrétariat informatique en bordure de bassin. Un accès au réseau électrique 220 V (pour l'informatique) sera également disponible à cet endroit.

Préparer des photocopies de dos de cartons en suffisance (pour les championnats de France piscine ; 300 feuilles) ;

#### 3.1.3. Utilisation du bassin :

Le CLO demandera à l'exploitant la fermeture du bassin la veille du début de la compétition à 12h00 :

- Cette mesure permettra la préparation du bassin en début d'après midi de manière à ce que l'installation soit prête pour l'entraînement de fin d'après-midi.
- Prévoir un accès libre au bassin pour l'entraînement des nageurs de 16/17h00 à 20h00.
- Les pompes de recyclage de l'eau du bassin seront arrêtées uniquement durant les sessions. Entre les 2 sessions de la journée, pendant l'échauffement, ces dernières pourront fonctionner.
- Concernant les lignes d'eau ainsi que les lignes de 15 m, leur mise en place sera à la charge de l'organisateur qui prévoira le personnel nécessaire pour leur mise en place avant le début de l'échauffement la veille de la compétition.
- **Il est à noter que les lignes de 15 M restant immergées pendant la durée du championnat, il ne sera pas possible au personnel de l'établissement d'utiliser le balai robot.**

#### 3.1.4. Local Compresseur et équipement :

Compresseur de 30 m<sup>3</sup> pour une pression de service de 200 bars. Le descriptif du compresseur, le contrat de location ou de mise à disposition, le cas échéant certifiant l'état de marche de l'appareillage sera transmis au président de la Commission Nationale 1 mois avant la compétition ; Il appartient au CLO de prévoir une alternative en cas de panne de cet équipement. L'organisateur devra être en mesure de pouvoir gonfler des bouteilles équipées en sortie étrier ou DIN. Les personnes affectées au gonflage veilleront bien à gonfler les bouteilles à leur pression de service à froid. Il faudra à cet effet mettre à disposition des bacs de refroidissement.

### **3.2. ENTREES :**

#### **3.2.1. Gratuites :**

Si elles sont gratuites, il est nécessaire de prévoir une contremarque individuelle de façon à connaître à tout moment le nombre de spectateurs. Ce nombre ne doit en aucun cas être supérieur à la capacité d'accueil qui a été déterminée avec la Commission Départementale de Sécurité.

#### **3.2.2. Payantes :**

Si les entrées sont payantes, le produit est acquis au Comité local d'Organisation dans le respect de la législation en vigueur. Les organisateurs doivent réserver un nombre de places déterminé avec les directeurs de compétitions, affectées aux invités fédéraux et sponsors, le cas échéant.

### **3.3. CEREMONIES – CEREMONIES PROTOCOLAIRES**

En ce qui concerne la cérémonie d'ouverture des championnats, celle-ci est programmée en début de session d'après-midi du premier jour. Les horaires de cette dernière sont portés sur le programme général de la circulaire des championnats. Il n'y a pas de cérémonie de clôture. Il est à noter que l'ensemble des cérémonies protocolaires (remises de médailles aux nageurs) ont lieu pendant le déroulement des sessions. Cependant, aucun horaire précis n'est défini dans ce cadre. Le comité local d'organisation prendra en compte cette information pour établir les plannings prévisionnels d'accueil des personnalités susceptibles de remettre des récompenses. **Il fournira au juge informateur les noms, prénoms et fonctions des intervenants que ce soit pour la cérémonie d'ouverture, que pour, les cérémonies protocolaires.**

### **3.4. SECURITE**

La structure organisatrice s'assurera de la présence constante d'un agent de l'établissement référent, appartenant au personnel de la piscine durant les échauffements et les sessions. Le planning prévisionnel du personnel présent sera, accompagné du Plan d'Organisation de la Surveillance et de la Sécurité de l'établissement sera transmis aux directeurs de compétitions par le comité local d'organisation.

MNS : suivant fonctionnement de la municipalité d'accueil et du régime de la piscine (CA-Société de gestion, etc.)

## REPARTITION ENTRE LA F.F.E.S.S.M. ET LE C.L.O.

<u>DESIGNATION</u>	<u>F.F.E.S.S.M.</u>	<u>COMITE LOCAL</u>
<b>BASSIN</b>		
Chronométrage et affichage y compris les accessoires	X	
Tribunes pour les nageurs, le public, la presse, etc...		X
Plan de circulation : nageurs, public, Officiels, implantation de la chambre d'appel, départ des cérémonies protocolaires, drapeaux divers, etc.		X
Pupitre pour le starter		X
Tables pour le secrétariat technique (voir précisions précédemment)		X
Emplacement pour le traitement informatique		X
Lignes de 15 m. immergées (conformes à la réglementation et fournies par la CNNP).	X	
Mise en place par l'organisateur : Lignes d'eau – Lignes aériennes des 15 m- Lignes de 15 m. immergées (conformes à la réglementation et fournies par la CNNP).		X
Panneau de signalisation pour les nageurs	X	
Bacs pour les vêtements des nageurs (16)		X
Chaises pour les nageurs (de chaque côté du bassin et devant chaque plot)		X
Chaises pour les Juges (de chaque côté du bassin et devant chaque plot)		X
Petites bassines ou cuvettes pour rincer les chaussons des monopalmes (8)	X	
Sonorisation de la piscine avec techniciens (se reporter aux directives précédemment point 3.9) (avec micro sans fil)		X
Plots de départ (de chaque côté du bassin)		X
Affiches		X
Balisateur des circulations au bord du bassin (après avis et validation par le directeur de la compétition)		X
<b>ACCUEIL, HALL D'ENTRÉE</b>		
Bureau ou stand pour l'accueil des Officiels, Clubs, presse, etc		X
Emplacement pour la vente et la distribution des programmes		X
Stand pour les partenaires (4m linéaire de tables, 2 chaises, 1 espace dans le hall de 10 à 15 m2)		X
Panneau d'affichage pour les résultats de la compétition		X
Décoration de la piscine (hall – bassin)		X
Mise en place des banderoles FFESSM (fournies par la CNNP et mise en place par l'organisateur)	X	
<b>PROTOCOLE</b>		
CD avec musiques pour les cérémonies d'ouverture et protocolaires, hymne national pour la cérémonie d'ouverture		X
Tables et chaises		X
3 coussins pour les récompenses	X	
Médailles – plateaux et coupes (pour la Coupe de France des Clubs)	X	
Coupes, cadeaux, fleurs, etc...		X
3 Podiums de 3 marches chacun pour 3 cérémonies en même temps (dont l'un pouvant accueillir 4 personnes par marche)		X
Panneaux pour défilé d'ouverture (1 panneau par région ou inter région fédérale)	X	



<b>ANTIDOPAGE</b>		
Local antidopage (voir 1.8.2)		X
<b>SECRETARIAT ET REPROGRAPHIE</b>		
Local de bonnes dimensions et aéré, avec tables et prises		X
Papier blanc pour les programmes et les résultats pour la presse (2500 feuilles A4 80gr soit 1 carton)		X
Rallonges électriques et prises multiples		X
1 imprimante	X	
1 photocopieur avec trieur (10 cases minimum) et agrafeuse ; toner de rechange (voir précédemment)		X
Matériel de bureau ; ciseaux, agrafeuse avec recharge, marqueurs, scotch, stylos, crayons et deux grandes poubelles + sacs		X
<b>PERSONNEL</b>		
<b>SECRETARIAT TECHNIQUE</b>		
1 navette juges à l'arrivée, chronomètres au secrétariat informatique		X
<b>PROTOCOLE</b>		
3 jeunes garçons et/ou jeunes filles en costume folklorique si possible pour le port des 'coussins récompenses'		X
<b>ACCUEIL</b>		
2 personnes pour l'accueil des clubs		X
<b>GONFLAGE</b>		
1 ou 2 techniciens à disposition pour le gonflage des bouteilles (présentent sur toute la durée de la manifestation, échauffements compris)		X
<b>DIVERS</b>		
Fléchage à l'intérieur de la ville (si nécessaire)		X
Local fermant à clés pour le stockage du matériel de nage et divers		X
Compresseur pour le chargement des bouteilles d'IS à 200 bars (30m <sup>3</sup> minimum)		X
Bacs de refroidissement pour le gonflage des bouteilles		X

# ANNEXE 2

## 4. Championnat de France de Longue Distance Seniors, Juniors, Maîtres

### PRESTATIONS SPECIFIQUES ASSUREES PAR LE C.L.O.

#### 4.1. SOIREE de CLOTURE (uniquement pour le championnat Maîtres):

La soirée de clôture rassemblant les officiels, les nageurs et les autorités locales sera portée sur le programme général de la circulaire des championnats (lieu de la soirée, tarifs + réservation). Dans ce cadre, le contrat d'assurance responsabilité souscrit à cette occasion sera envoyé aux directeurs de compétition 1 mois avant la date du championnat.

#### 4.2. ADMINISTRATION :

##### 4.2.1. Prévoir des panneaux d'affichage.

4.2.2. Les demandes administratives concernant l'autorisation d'utiliser le ou les différents "**plans d'eau officiels**" avec leurs accords respectifs.

4.2.3. Des différentes demandes d'analyses de l'eau dans laquelle se dérouleront les épreuves auprès d'organismes agréés (DDASS).

4.2.4. L'ensemble de ces documents sera transmis dès réception aux Directeurs de compétitions et au secrétariat technique de la Commission Nationale.

#### 4.3. INTERNET

Un accès à internet est nécessaire durant la compétition. Cependant, le besoin étant moins important qu'en piscine, si l'impossibilité existe, le CLO en informera le directeur de compétition. Dans ce cas, le CLO mettra à disposition de la CNNP le jour de la compétition une clé 3G en état de fonctionnement.

#### 4.4. SANITAIRE :

4.4.1. Afficher clairement la température de l'eau avant le départ de la compétition.

4.4.2. Afficher les résultats d'analyse de l'eau sur le lieu de la compétition de façon visible.

4.4.3. Les concurrents de l'épreuve sont libres aux vues de l'information sur la qualité des eaux de choisir ou non de prendre le départ de la course. Il est rappelé ici que la seule autorité habilitée à interdire l'épreuve en raison de la qualité d'eau est la Préfecture.

#### 4.5. SECURITE :

4.5.1. Faire parvenir les propositions de parcours définitifs aux directeurs de compétitions après accord des autorités locales compétentes 6 mois avant le championnat pour validation par la Commission Nationale. Une attention particulière sera portée en vue d'assurer un maximum de sécurité aux nageurs. Les horaires de courses prévues seront définis conjointement en fonction des solutions retenues.

4.5.2. De transmettre pour information au directeur de compétition et à la Commission Nationale, l'organisation de la sécurité du site, des participants et des juges qui a été défini.

4.5.3. De prévoir des moyens de liaison (ex. talkie-walkie, VHF, etc.) ; 1 lot pour la sécurité et 1 lot pour les juges (nombre à définir en fonction des parcours) ; en ce qui concerne les juges, des liaisons radio seront possibles par l'utilisation de ce matériel entre :

- + Le directeur de compétition,
- + Le juge arbitre,
- + Le secrétariat,
- + Les chronométreurs,
- + Le responsable de la sécurité bateau,
- + Les juges aux bouées,
- + Le juge informateur

4.5.4. De prévoir des bateaux de sécurité en nombre suffisant pour le nombre de courses envisagées.

4.5.5. De prévoir des bateaux d'accompagnement en nombre suffisant pour le nombre de courses envisagées, y compris des canoës kayak (suivant site de course)

4.5.6. De rappeler aux pilotes des bateaux de sécurité et d'encadrement de naviguer en dehors de la zone réservée à la compétition, afin d'assurer la sécurité des nageurs (veiller à la vitesse et à la pollution). Une réunion avec le responsable de la sécurité bateau et les pilotes sera organisée en présence du directeur de compétition la veille du championnat. Un plan de positionnement des embarcations devra être établi.

4.5.7. De veiller à ce que les embarcations de sécurité et d'encadrement disposent de matériel d'assistance et de secours selon la réglementation en vigueur, équipés de porte voix et corne de brume en particulier, lutte contre le froid (boissons chaudes, couvertures de survie etc.). L'ensemble des bateaux de sécurité et les embarcations pour les juges seront en place et opérationnels au moins 30 minutes avant le premier départ ;

4.5.8. De disposer à terre d'un poste avancé de premier secours.

#### **4.6. EQUIPEMENTS ET LOCAUX:**

4.6.1. De disposer des équipements réglementaires permettant d'assurer le bon déroulement des épreuves, à savoir :

- + Quel que soient les parcours retenus, tout virage sera impérativement matérialisé par une bouée de virage. Un bateau, réservé aux juges sera prévu à chacun de ces virages (sauf si d'autres dispositions de contrôle passage sont mises en place)
- + Choix des lieux de mise à l'eau assez grands pour accueillir les nageurs, propres, non glissants et faciles d'accès
- + Matérialisation de la ligne de départ perpendiculaire au sens du parcours à l'aide de petites bouées de taille et couleur différente de celles de l'arrivée ;
- + Balisage de l'entonnoir d'arrivée selon le règlement national ; prévoir un emplacement pour les Juges d'arrivée perpendiculairement à la ligne d'arrivée dont l'accès sera dûment contrôlé
- + De disposer de douches, vestiaires, W.C. à proximité du plan d'eau, y compris pour les contrôles antidopage comme spécifié dans le 1.8.2.

#### **4.7. DOSSARDS :**

- + Fournis par la CNNP.

## REPARTITION ENTRE LA F.F.E.S.S.M. ET LE C.L.O.

<u>DESIGNATION</u>	<u>F.F.E.S.S.M.</u>	<u>COMITE LOCAL</u>
<b>LOGISTIQUE "AIRE DE COMPÉTITION"</b>		
Plan de situation : nageurs, public, Officiels, implantation de la chambre d'appel, vestiaires, douches, W.C. contrôle antidopage, P.C. des courses, barrières de sécurité pour les juges et les nageurs en nombre suffisant, Organisation, presse.		X
Tables pour le secrétariat technique (voir précédemment)		X
Emplacement pour le traitement informatique (voir précédemment)		X
Bouées		X
Matériel pour installation des lignes de départ et d'arrivée, et des bouées		X
Panneaux de signalisation		X
Panneaux d'affichage pour les informations		X
Sonorisation du site avec techniciens		X
Affiches		X
<b>LOGISTIQUE "ARBITRAGE"</b>		
Deux locaux (ou tentes) d'environ 20 m <sup>2</sup> , doivent être réservés au Collège des Juges <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 local isolé à disposition des juges</li> <li>- 1 local de délibération réservé au jury</li> </ul> chacun, avec vestiaires (vingt personnes, femmes et hommes environ)		X
<b>LOGISTIQUE "ACCUEIL"</b>		
Bureau ou stand pour l'accueil des Officiels, Clubs, presse, etc		X
Emplacement pour la vente et la distribution des programmes		X
Stands pour les partenaires (si besoin)		X
Panneau d'affichage pour les résultats de la compétition		X
Deux locaux (ou tentes) d'environ 40 m <sup>2</sup> , doivent être réservés au Nageurs et Nageuses		X
<b>LOGISTIQUE "PROTOCOLE"</b>		
Tables et chaises		X
CD avec musiques pour cérémonies et l'hymne national	X	
3 coussins pour les récompenses	X	
Médailles	X	
Coupes, cadeaux, fleurs, etc...		X
Deux podiums de 3 marches pour deux cérémonies protocolaires simultanées (pouvant accueillir 3 personnes par marche),		X
Sonorisation		X

<b>ANTIDOPAGE</b>		
Local antidopage suivant réglementation en vigueur (1.8.2)		X
Moyens de communication téléphonique		X
<b>LOGISTIQUE "SECRETARIAT ET REPROGRAPHIE"</b>		
Local de bonnes dimensions et aéré, avec tables et prises		X
1 imprimante	X	
Rallonges électriques, prises multiples		X
1 grande poubelle + sacs		X
<b>LOGISTIQUE "PERSONNEL"</b>		
<b>SECRETARIAT TECHNIQUE</b>		
1 navette juges à l'arrivée, pour véhiculer les chronométreurs au secrétariat informatique		X
1 navette informatique, salle de reprographie s'il y a lieu. Prévoir véhicule		X
<b>PROTOCOLE</b>		
3 jeunes garçons et/ou jeunes filles en costume folklorique si possible pour le port des 'coussins récompenses'		X
<b>ACCUEIL</b>		
2 personnes pour l'accueil des clubs.		X
<b>DIVERS</b>		
Fléchage à l'intérieur de la ville (si nécessaire)		X
20 personnes minimum pour s'occuper de l'organisation		X
Banderole fédérale, nationale, calicots	X	
<b>LOGISTIQUE "SÉCURITÉ"</b>		
Nombre de bateau (à déterminer suivant parcours)		X
Équipement : porte voix, corne de brume, lutte contre le froid, VHF, boissons chaudes, couvertures de survie, etc.....		X
Poste avancé de premier secours		X

# ANNEXE 3

## CAHIER DES CHARGES

Organisation des Championnats Nationaux :  
des Clubs  
Juniors et Critériums Nationaux  
Elites  
Maîtres

Je soussigné Mr/Mme.....Responsable du club organisateur du championnat  
suivant :.....déclare avoir pris connaissance du cahier  
des charges présenté par le directeur de compétition Mr.....lors de  
la visite réalisée sur le site le .....

Je m'engage à respecter les points du cahier des charges

Les points dont je ne peux respecter sont mentionnés ci-dessous

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

Date :.....

Signature organisateur

Date:.....

Signature directeur compétition

# ANNEXE 4

## 5. PERSONNALITES FEDERALES A INVITER:

Les invitations seront expédiées, 1 mois au plus tard avant le déroulement de la compétition aux personnalités suivantes :

- . Le Président de la FFESSM
- . Le Président Adjoint de la FFESSM
- . Les Vice Présidents de la FFESSM
- . Le Directeur Technique National
- . Le Médecin de la FFESSM
- . Le Médecin coordonateur chargé du suivi médical Haut Niveau
- . Le Président de la Commission Nationale de Nage avec Palmes
- . Le Président du Comité Régional
- . Le Président de la Commission Régionale de Nage avec Palmes
- . Le Président du Comité Départemental
- . Le Président de la Commission Départementale de Nage avec Palmes

Si la région considérée compte un C.T.S., ce dernier sera également invité.

L'envoi comprendra le programme complet de la compétition, les possibilités d'accès, la liste des hôtels et restaurants, les fiches de réservations nécessaires, etc...

## AUTRES PERSONNALITES A INVITER:

- . Les Autorités Municipales, Départementales, Régionales
- . Le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports
- . Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports
- . Le Président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)
- . Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

Cette liste n'est pas exhaustive .....

# ANNEXE 5

## Coordonnées des personnalités Fédérales

Président : Monsieur Jean Louis BLANCHARD  
Mail : [president@ffessm.fr](mailto:president@ffessm.fr)

Président Adjoint : Monsieur Francis MERLO  
Mail : [presidentcif@gmail.com](mailto:presidentcif@gmail.com)

Monsieur  
Mail :

Madame  
Mail :

Directeur Technique National :  
Monsieur Richard THOMAS  
Mail : [dtm@ffessm.fr](mailto:dtm@ffessm.fr)

Médecin FFESSM :  
Docteur Eric BERGMANN  
Mail : [eric.bergmann@ap-hm.fr](mailto:eric.bergmann@ap-hm.fr)

Médecin coordonnateur :  
Docteur Valérie PONCIN  
Mail : [evponcin@yahoo.com](mailto:evponcin@yahoo.com)



# ANNEXE 6

## Commissions Régionales Nage Avec Palmes

<p><b>Président Commission Nationale Nage Avec Palmes</b>  <b>PHILIPPE Claude</b>          Résidence Val du Loir          7 rue des Gravaux          72200 LA FLECHE</p>			
<p><b>CÔTE D'AZUR</b>          Monsieur Alex POLLINO          1422 route de Grasse          06600 ANTIBES</p>		<p><b>PYRENEES MEDITERANNEE</b>          Madame Christiane KOSTRZEWA          821 rue Paul Cezanne          34670 BAILLARGUES</p>	
<p><b>RHONE ALPES BOURGOGNE AUVERGNE</b>          Madame Anne-Edith CURE          3 rue Villon          69003 LYON</p>		<p><b>MARTINIQUE</b>          Monsieur Fabien MERLAND          3 lot La Source Gondeau          97232 LE LAMENTIN</p>	
<p><b>NORMANDIE</b>          Monsieur Dominique CADINOT          10 Rue Marechal de Lattre de Tassigny          76330 Notre Dame de Gravenchon</p>		<p><b>NORD PAS DE CALAIS</b>          Madame Annie SOL          2 rue du Fort          59720 LOUVROIL</p>	
<p><b>CENTRE</b>          Monsieur Damien AUDOUX          Les Hallebardeaux          37320 Truyes</p>		<p><b>EST</b>          Monsieur Arnaud SEEMANN          Chemin Dellingerweg          57920 VECKRING</p>	
<p><b>ILE DE France - PICARDIE</b>          Madame Valérie MORIN          46 Rue E Vaillant          94800 VILLEJUIF</p>		<p><b>GUADELOUPE</b>          Monsieur Gino VIATOR          1 Rés. Bellevue Les Salines          97190 GOSIER</p>	
<p><b>PROVENCE - ALPES</b>          Monsieur Manolis TSOMBOS DIOS          La Torse -R.des écoles militaires          13100 AIX EN PROVENCE</p>		<p><b>BRETAGNE - PAYS DE LOIRE</b>          Madame Hélène BERNERO          29 rue du chêne amoureux          35520 La Chapelle de Fougeretz</p>	
<p><b>ATLANTIQUE SUD</b>          Monsieur Bruno RIVIERE          9, rue Beaudelaire          33160 St Médard en Jalles</p>		<p><b>La Réunion</b>          Monsieur Georges MASANELLI          2 rue des Brisants          97434 St Gilles les Bains</p>	

Il appartient à l'organisateur de s'assurer avant tout envoi de la validité des listings ci-dessus  
Pièce jointe : règlement sportif national de nage avec palmes en vigueur

# ANNEXE 7

## Charte graphique Affiche

Les Logos de la Commission sont disponibles auprès du secrétariat technique de la Commission nationale de Nage Avec Palmes

Les possibilités de réalisation des affiches doivent respecter l'un des 2 exemples ci-dessous :

